

Communiqué aux parents

Coup de pouce...

Pensée du mois



Info Santé

Pour éviter les engelures et les mauvais rhumes, assurez-vous de bien habiller vos enfants, **petits et grands**, selon la



température extérieure en tenant compte des variations de température. Les enfants sortent à plusieurs reprises dans la journée et doivent avoir ce qu'il faut pour les garder au chaud durant les froids d'hiver.

Horaire-école

8h10 à 11h35 et 13h05 à 15h30

Attention !

Surveillance aux entrées dans la cour de
8h00 à 8h10 et 12h55 à 13h05

Récréation 9h45 à 10h00
Dîner 11h40 à 13h05
Récréation 14h20 à 14h35

Site web de l'école

<http://saintemarie.csp.qc.ca/>

Coordonnées pour nous rejoindre
450-461-5907 stемarie@csp.qc.ca

Service de garde
450-461-5907 # 6 garde.stемarie@csp.qc.ca

Activités de février

4 au 15 février : Période officielle d'inscriptions
14 février : Activités pour la Saint-Valentin
15 février : Journée pédagogique
18 février : Journée pédagogique
22 février : Vendredi fou « COULEURS FLUOS »

Inscriptions des élèves pour 2018-2019

Ça y est ! Nous en sommes déjà à planifier l'année scolaire 2019-2020. En effet, la période officielle des inscriptions se tiendra du 4 au 15 février prochain.

Pour les parents d'élèves de la 1^{re} à la 5^e année : Tout comme l'an dernier, le formulaire pour l'inscription scolaire 2018-2019 de votre enfant devra être complété par internet. De plus amples informations vous seront transmises sous peu concernant la procédure.

Pour nos élèves de 6^e année : L'équipe de l'école secondaire de Chambly viendra rencontrer vos enfants le vendredi 1^{er} février. L'inscription au secondaire se fera en ligne pour la première fois dès le 4 février.

Pour les élèves de notre secteur qui fréquenteront la **maternelle ou le programme « Passe-Partout »** l'an prochain, les parents doivent faire l'inscription directement à l'école De La Passerelle. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec eux au 450-461-5903.

Inscription dans le portail Mozaïk-parents

Pour ceux et celles qui ne sont pas encore inscrits dans le portail, vous devez le faire avant de procéder à l'inscription ou à la réinscription de vos enfants pour l'année prochaine. Il vous sera impossible d'inscrire vos enfants ailleurs que sur le portail Mozaïk.

Également, prenez note que vous devez absolument être inscrit dans le portail pour accéder au prochain bulletin de votre enfant qui n'est plus envoyé par courriel depuis la 1^{re} étape.

Sécurité autour de l'école

L'interdiction de tourner sur la rue Oscar-Viau derrière l'école de 7h30 à 8h30 est de nouveau en vigueur. Nous vous rappelons de toujours faire descendre vos enfants de la voiture du côté du trottoir.

Saint-Valentin

Le jour de la Saint-Valentin, on invite tous les élèves à porter du rouge, du rose ou encore du blanc pour souligner l'événement. Il y aura également un courrier de Saint-Valentin durant la semaine pour souligner l'amitié. Enfin, nous ferons une mosaïque dans l'entrée de l'école avec comme thème la Saint-Valentin.

Persévérance scolaire

En ce mois de février nous soulignerons la semaine de la persévérance scolaire (11 au 15 février). À cette occasion, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour lire l'article suivant publié dans La Presse en septembre dernier concernant la persévérance scolaire :

http://plus.lapresse.ca/screens/99975797-28f1-4205-ae4e-ff86fa3ed3a0_7C_0.html

Communiqué aux parents

Rappel de la procédure de gestion des retards

Nous vous avons régulièrement sensibilisés à l'importance de la ponctualité à l'école. En effet, **nous demandons aux élèves d'arriver à l'heure le matin et au retour du dîner** puisque cela contribue à établir des routines régulières, aide à rendre les enfants plus aptes aux apprentissages, permet de ne pas déranger le bon déroulement des cours et surtout, est une valeur primordiale à inculquer à nos jeunes qui seront éventuellement sur le marché du travail. **Or, nous avons remarqué dernièrement, un relâchement par rapport au respect des heures d'arrivées à l'école Sainte-Marie.** Nous souhaitons vous rappeler que depuis l'an dernier, nous avons mis en place une procédure en lien avec la **gestion des retards répétés** afin de favoriser la responsabilisation de l'enfant et de sa famille. Il faut aussi noter que **la valeur de ponctualité fait partie intégrante de notre code de vie et des comportements que nous souhaitons voir chez nos élèves.** Toutefois, prenez note que nous sommes tout à fait conscients que la vie nous amène parfois à être en retard de façon exceptionnelle (ex. : rendez-vous médical). Face à ce genre de situations, il est clair que les retards seront considérés motivés. La problématique à notre école est plutôt reliée à des élèves qui sont en retard de façon régulière et chronique.

Voici un rappel de la procédure en quelques points :

1. L'élève en retard doit **se présenter au secrétariat** de l'école pour recevoir un **coupon afin de retourner en classe.**
2. À son retour en classe, l'élève remet le coupon à son enseignant. Ce dernier comptabilisera le retard et **brochera le coupon dans l'agenda** de l'enfant afin qu'il soit **signé par les parents.** Précisons que les retards sont cumulatifs tout au long de l'année scolaire et ne seront pas remis à zéro à chaque fin d'étape.
3. Au **4^e retard**, l'enseignant fera un suivi avec les parents afin que la situation soit corrigée.
4. Au **8^e retard**, les parents recevront une **lettre de la direction.** À partir de cette étape, tous les retards subséquents seront traités sur le principe du « **temps perdu, temps repris** ». **Le temps perdu sera repris aux récréations au bureau de la direction et l'élève fera du travail fourni par l'enseignant.**
5. Au **12^e retard**, les parents seront convoqués par la direction afin de déterminer les moyens particuliers à mettre en place pour régler la situation pour de bon.

